

REMBOURSEMENT DES VACCINS GRIPPE SAISON 2021/2022

Les spécialités suivantes sont remboursables en chapitre IV moyennant mention écrite du médecin 'tiers payant applicable' à partir du 1^{er} septembre 2021 :

| Crit | CNK | Dénomination | PP | BR | Actif | VIPO |
|-------|---------|--|-------|-------|-------|------|
| B-201 | 4299764 | ALPHARIX TETRA SUSP INJ SER PREREMPL 0,5 ML 2021 | 16,55 | 16,55 | 4,08 | 2,45 |
| B-201 | 4297123 | VAXIGRIP TETRA SUSP INJ SER PREREMPL 0,5 ML 2021 | 16,55 | 16,55 | 4,08 | 2,45 |
| B-201 | 4307617 | INFLUVAC TETRA SUSP INJ SER PREREMPL 0,5ML 2021 | 16,55 | 16,55 | 4,08 | 2,45 |

Conditions de remboursement :

§ 0700000 :

Le vaccin fait l'objet d'un remboursement pour les bénéficiaires de la catégorie A, B ou C de la population, s'il a été prescrit dans l'une des situations suivantes :

a) Catégorie A (de la population)

1. Groupe 1: les personnes à risque de complications

A.1.1) Toutes les femmes enceintes quel que soit le stade de grossesse;

A.1.2) Tout patient à partir de l'âge de 6 mois présentant une affection chronique sous-jacente, même stabilisée, d'origine: cardiaque (excepté l'hypertension), pulmonaire, hépatique, rénales, diabète, métabolique, BMI>35, neuromusculaire, hémoglobinopathie ou des troubles immunitaires (naturels ou induits) ;

A.1.3) Toute personne de 65 ans et plus;

A.1.4) Les personnes séjournant en institution;

A.1.5) Les enfants de 6 mois à 18 ans sous thérapie à l'acide acétylsalicylique.

2. Groupe 2: Le personnel du secteur de la santé;

3. Groupe 3: Les personnes vivant sous le même toit que :

A.3.1) Des personnes à risque du groupe 1;

A.3.2) Des enfants de moins de 6 mois;

b) Catégorie B (de la population)

B.1). Toutes les personnes de 50 à 64 ans compris, même si elles ne souffrent pas d'une pathologie à risque telle que reprise au point A.1.2 ;

c) Catégorie C (de la population)

C.1) Les éleveurs professionnels de volailles et/ou de porcs ainsi que pour les membres de leur famille vivant sous le même toit et pour les personnes qui, du fait de leur profession, sont en contact journalier avec de la volaille ou des porcs vivants.

**Précision : les catégories A,B et C reprises ci-dessus ne sont pas les catégories de remboursement INAMI mais bien des subdivisions de la population !
Le vaccin est remboursé par l'INAMI en catégorie B.**



Office de tarification de l'UPHOC

www.uphoc.com

Depuis le 1^{er} octobre 2020, le vaccin fait également l'objet d'un remboursement pour les bénéficiaires de la catégorie A.1.3) ou B.1) s'il est délivré dans une pharmacie publique pour la vaccination du bénéficiaire **pour la saison 2020-2021** et si la délivrance de la spécialité pharmaceutique concernée est enregistrée dans le Dossier pharmaceutique(DPP) du bénéficiaire.

Remarques importantes:

Cette dernière disposition **n'est donc plus d'actualité pour la saison 2021-2022 mais la CRM a récemment remis un avis positif pour désormais permettre au pharmacien de prescrire et délivrer en tiers-payant à tous les patients à risques décrits dans le paragraphe.**

Il est également question que la spécialité INFLUVAC TETRA passe du § 9340000 au § 0700000.

Nous attendons une publication officielle de ces dispositions.

D'autre part, le Conseil Supérieur de la Santé (CSS) a émis de nouvelles recommandations mais elles n'ont pas de caractère obligatoire comme c'était le cas l'année passée. Pour plus de détails, voir le document du CSS : [cliquez ICI](#).

Source: service OT APB – 26/08/2021